



10 septembre 2008

Circulaire*

Circulaire du Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité

Destinataires: Les fonctionnaires du Secrétariat

Objet: Dispositions régissant l'accès au Siège pendant la soixante-troisième session de l'Assemblée générale

1. On trouvera dans la présente circulaire un exposé des dispositions qui régiront l'accès aux locaux, le stationnement, les services de restauration et les activités à caractère commercial pendant la soixante-troisième session de l'Assemblée générale. Le dispositif supplémentaire applicable à l'accès aux locaux pendant la réunion de haut niveau sur les besoins de développement de l'Afrique, le 22 septembre, le débat général qui se tiendra du 23 septembre au 1^{er} octobre et la réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement le 25 septembre 2008 fera l'objet d'une circulaire distincte.

Accès aux bâtiments du Siège

2. Les fonctionnaires, les retraités, les prestataires de services agréés et les membres accrédités des organisations non gouvernementales et de la presse ne seront admis dans les locaux de l'Organisation que sur présentation d'une carte d'identité ou d'un laissez-passer ONU valides. En raison de la nécessité de renforcer les mesures de sécurité, les dispositions de la circulaire ST/SGB/259 du Secrétaire général concernant le port de la carte d'identité ONU, en date du 2 juillet 1993, seront strictement appliquées. Il incombe aux fonctionnaires de s'assurer que leur carte est valide. Le Groupe des cartes d'accès et d'identité du Service de la sécurité et de la sûreté, dont le bureau est situé au rez-de-chaussée du bâtiment de l'UNITAR (sur la 1^{re} Avenue, à la hauteur de la 45^e Rue), délivrera de nouvelles cartes d'identité aux fonctionnaires dont la carte est venue à expiration, sur présentation d'une demande émise par le service administratif dont relève l'intéressé. Les fonctionnaires qui arriveront sans leur carte d'identité devront passer par l'entrée des visiteurs (46^e Rue) et être contrôlés au magnétomètre. Une fois leur identité vérifiée, un billet d'admission pour la journée leur sera délivré au guichet des renseignements situé dans la salle des pas perdus du bâtiment de l'Assemblée générale, qui est ouvert de 9 heures à 17 h 30.

* Date d'expiration : 8 septembre 2009.



Accès par les entrées des 42^e et 46^e Rues

3. Pendant la soixante-troisième session, les fonctionnaires de l'Organisation, y compris ceux qui ne sont munis que d'un laissez-passer des Nations Unies, les retraités, les correspondants résidents, les handicapés physiques inscrits sur la liste du Service médical de l'Organisation et les membres des délégations continueront de pouvoir passer par l'entrée située sur la 1^{re} Avenue près de la 42^e Rue. Ils n'auront pas besoin de se faire contrôler et ils pourront pénétrer dans le hall du Secrétariat, au rez-de-chaussée, sur présentation d'une carte d'identité ONU en cours de validité. En raison des dispositions de sécurité renforcées actuellement en vigueur, c'est par l'entrée et le dispositif de contrôle de la 46^e Rue que devront passer les prestataires de services agréés, les représentants accrédités des organisations non gouvernementales, les stagiaires non rémunérés, les membres de la presse (sauf les correspondants résidents) et les personnes titulaires d'une carte d'identité de convenance, ou d'une carte d'accès temporaire. Ces personnes empruntant l'entrée de la 46^e Rue devront être contrôlées au magnétomètre. Cette entrée sera ouverte tous les jours de 8 heures à 19 heures. Le week-end, les jours fériés et en dehors des heures de bureau, l'entrée de la 46^e Rue étant fermée, le contrôle au magnétomètre et aux rayons X se fera à l'entrée du bâtiment du Secrétariat.

4. Tous les paquets volumineux introduits dans les locaux par toutes catégories de personnes, y compris les fonctionnaires et les délégués, seront soumis à une inspection de sécurité.

Accès par l'entrée des délégués

5. Pendant la soixante-troisième session, l'accès piétonnier situé sur la 1^{re} Avenue à la hauteur de la 45^e Rue, ainsi que l'entrée des délégués au niveau du bâtiment, seront réservés aux membres des délégations et aux hauts fonctionnaires de l'Organisation porteurs d'une carte d'identité de couleur or.

**Bureau du Groupe des cartes d'accès et d'identité
(bâtiment de l'UNITAR et antenne de l'esplanade)**

6. En prévision de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale, le Bureau du Groupe des cartes d'accès et d'identité, situé dans la salle U-100 du bâtiment de l'UNITAR, au 801 United Nations Plaza, près de l'intersection de la 45^e Rue et de la 1^{re} Avenue, sera ouvert aux fonctionnaires et aux membres des délégations. Les représentants des organisations non gouvernementales et les membres de la presse pourront obtenir leur accréditation dans la tente aménagée sur l'esplanade pour la circonstance. Les jours et heures d'ouverture de ces deux points de délivrance des cartes d'identité seront les suivants :

<i>Date</i>	<i>Heures d'ouverture</i>
Samedi 13 et dimanche 14 septembre	De 10 heures à 18 heures
Lundi 15 septembre	De 8 heures à 18 heures
Mardi 16 septembre	De 8 heures à 18 heures
Mercredi 17 septembre	De 8 heures à 18 heures
Jeudi 18 septembre	De 8 heures à 18 heures
Vendredi 19 septembre	De 8 heures à 18 heures
Samedi 20 septembre	De 10 heures à 18 heures
Dimanche 21 septembre	De 10 heures à 20 heures
Lundi 22 septembre	De 7 heures à 20 heures
Mardi 23 septembre	De 7 heures à 18 heures
Mercredi 24 septembre	De 8 heures à 18 heures
Jeudi 25 septembre	De 8 heures à 18 heures
Vendredi 26 septembre	De 8 heures à 18 heures
Samedi 27 et dimanche 28 septembre	Fermeture
Lundi 29 septembre	De 9 heures à 17 heures
Mardi 30 septembre (jour férié à l'ONU)	Fermeture
Mercredi 1 ^{er} octobre	De 9 heures à 17 heures
Jeudi 2 octobre	De 9 heures à 17 heures
Vendredi 3 octobre	De 9 heures à 17 heures

À compter du lundi 6 octobre 2008, le Bureau du Groupe des cartes d'accès et d'identité situé dans la salle U-100 du bâtiment de l'UNITAR, au 801 United Nations Plaza, sur la 1^{re} Avenue à la hauteur de la 45^e Rue, sera de nouveau le seul à délivrer des cartes d'accès et d'identité. Ce bureau sera ouvert de 9 heures à 16 h 30, du lundi au vendredi, jusqu'au dernier jour de la partie principale de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale et après cette date, de 9 heures à 16 heures.

Membres de la presse

7. Les membres de la presse munis d'une carte d'identité ONU valide pourront passer par l'entrée des visiteurs (1^{re} Avenue, au niveau de la 46^e Rue). Les correspondants résidents pourront continuer d'utiliser l'entrée du Secrétariat (1^{re} Avenue, près de la 42^e Rue) et ils ne seront pas tenus d'être contrôlés au magnétomètre. Tant les correspondants résidents transportant du matériel que les représentants de la presse non résidents avec ou sans matériel devront se soumettre au contrôle de sécurité à l'entrée située sur la 1^{re} Avenue (au niveau de la 46^e Rue). Les membres des équipes de tournage accompagnant les correspondants résidents et non résidents, ainsi que tous les correspondants temporaires, devront emprunter

l'entrée de la 46^e Rue, où eux-mêmes, ainsi que leur matériel, feront l'objet d'un contrôle de sécurité.

Locaux d'accès réservé

8. Conformément aux procédures établies, le 2^e étage du bâtiment de l'Assemblée générale et du bâtiment des conférences sera réservé aux membres des délégations, aux fonctionnaires appelés à s'y rendre pour des raisons de service et aux membres accrédités de la presse. Dans tous les cas, les intéressés devront être munis d'une carte d'identité ONU valide. Les membres des organisations non gouvernementales n'auront pas accès à ces locaux, et ils ne seront admis dans les salles de conférence que sur présentation d'une carte d'identité ONU valide et d'un billet pour les séances de la journée.

9. L'accès au 2^e étage du bâtiment de l'Assemblée générale et du bâtiment des conférences ne sera autorisé que sur présentation d'une carte d'identité ONU accompagnée d'une carte spéciale chromocodée délivrée par le Groupe des cartes d'accès et d'identité sur demande du service ou du groupe administratif dont relèvent les personnes intéressées. Les cartes d'identité et les cartes spéciales pouvant être contrôlées par les agents de sécurité, le détenteur devra à tout moment les porter de manière visible sur ses vêtements.

10. Pour se rendre au salon sud au 2^e étage, il faudra être muni d'une carte spéciale. Il se peut que des dispositions particulières soient appliquées à certains moments et que, pendant une courte durée, l'accès du salon sud soit réservé.

11. Dans la mesure des places disponibles, les fonctionnaires, les retraités, les stagiaires non rémunérés et les membres d'organisations non gouvernementales auront accès, sur présentation de leur carte d'identité ONU, aux galeries de la salle de l'Assemblée générale et des salles de conférence. Il se peut cependant que des dispositions particulières soient appliquées certains jours.

Visiteurs

12. Il est rappelé aux fonctionnaires qu'en vertu des mesures de sécurité en vigueur, les personnes qui souhaitent être admises dans les locaux de l'Organisation pour raisons professionnelles (cinq au maximum) ou sur invitation (trois au maximum), y compris les membres de la famille d'un fonctionnaire, devront se présenter à l'entrée des visiteurs (46^e Rue) et passer par un magnétomètre avant de pouvoir entrer dans le bâtiment. Au guichet des renseignements, le préposé se fera confirmer que le fonctionnaire intéressé accepte de recevoir le visiteur, après quoi celui-ci se verra délivrer un billet d'admission pour la journée. Les fonctionnaires ne devront pas quitter leurs visiteurs tant que ceux-ci se trouveront dans les bâtiments de l'ONU. Les visiteurs et les invités, y compris les enfants de plus de 17 ans, devront remettre à l'agent de sécurité de service se trouvant au guichet des renseignements une pièce d'identité portant leur photographie. Pour éviter tout désagrément, il convient de rappeler aux visiteurs qu'ils doivent se munir d'une pièce d'identité avec photographie.

13. Pendant le débat général et les sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, il est instamment demandé aux fonctionnaires de ne recevoir que des personnes venant pour des raisons professionnelles. Pendant la durée du débat général, le guichet des renseignements et de réception dans la salle des pas perdus

du bâtiment de l'Assemblée générale sera transféré dans le bâtiment de l'UNITAR, à l'angle de la 45^e Rue et de la 1^{re} Avenue (entrée sur la 45^e Rue). Les fonctionnaires devront aller accueillir leurs visiteurs et rester avec eux jusqu'à leur départ. Les intéressés ne seront pas autorisés à se rendre dans les locaux d'accès réservé.

Visites guidées

14. Les visites guidées seront suspendues du vendredi 19 septembre à 16 heures au mercredi 1^{er} octobre au soir. Le bâtiment sera rouvert au public le jeudi 2 octobre à 9 h 30, et les visites reprendront alors.

Circulation sur le rond-point du Secrétariat

15. L'entrée de la 1^{re} Avenue à la hauteur de la 43^e Rue restera réservée aux véhicules des chefs de délégation des missions permanentes et des missions d'observation auprès de l'Organisation. Des dérogations seront toutefois accordées aux personnes handicapées, sur attestation du Service médical. Durant le débat général, les cortèges de voitures escortés seront aussi autorisés à emprunter cette entrée.

Stationnement

16. Seuls les fonctionnaires munis d'un permis de stationnement en règle seront autorisés à garer leur voiture dans le garage. Le permis de stationnement devra être placé en évidence, afin que les agents de sécurité puissent le voir facilement aux points d'accès et pendant que le véhicule restera garé sur place. Pour des raisons de sécurité, les véhicules dont le propriétaire n'aura pas placé son permis en évidence pourront être enlevés. Les fonctionnaires qui transportent dans leur voiture des personnes non munies d'une carte d'identité ONU valide devront les déposer avant de pénétrer dans l'enceinte du Siège.

17. Les véhicules autres que ceux des chefs de délégation des missions permanentes et des missions d'observation auprès de l'Organisation devront accéder au garage par l'entrée de la 48^e Rue. Du lundi au vendredi, ils ne pourront entrer que par l'entrée de la 48^e Rue, entre 6 heures et 20 heures, et ils devront en sortir par la 42^e Rue, entre 6 heures et 19 heures. À tout autre moment, y compris le samedi et le dimanche, il leur faudra pour entrer et sortir emprunter l'entrée principale à la hauteur de la 43^e Rue. Les voies d'accès au garage et les voies de circulation à l'intérieur du garage devront toujours être dégagées.

18. Tout véhicule pénétrant dans l'enceinte du Siège est susceptible d'être fouillé.

Restaurant, autres services de restauration et activités commerciales

19. Le restaurant des délégués est ouvert de 11 h 30 à 14 h 30. Comme il y a généralement grande affluence à 13 heures, les fonctionnaires sont invités à retenir une table (poste 3-7625) pour 11 h 30. Pendant le débat général, l'accès au restaurant des délégués à l'heure du déjeuner sera réservé aux personnes munies d'une carte d'identité ou d'un laissez-passer ONU valides. Du lundi 22 septembre au mercredi 1^{er} octobre 2008, les réservations pour des réceptions ou des dîners privés ne seront acceptées que des missions permanentes, des missions d'observation et des organes de l'ONU. Il convient aussi de noter qu'entre le 23 septembre et le

1^{er} octobre 2008, les personnes n'ayant pas obtenu au préalable une accréditation auprès de l'Organisation ne pourront être invitées à ces réceptions. Comme de coutume, il ne pourra pas être organisé de fêtes à l'Ex-Press Bar, au 3^e étage du bâtiment de l'Assemblée générale, pendant que l'Assemblée siègera, ni lorsqu'une séance sera en cours.

20. Les fonctionnaires dont l'heure de déjeuner ne dépend pas de l'horaire des séances sont vivement encouragés à se rendre à la cafétéria en dehors des heures de pointe, c'est-à-dire avant 12 h 15 ou après 13 h 45. Ils peuvent aussi se restaurer ailleurs : restaurant du personnel, au 4^e étage du bâtiment du Secrétariat, Club de l'Association des journalistes accrédités auprès de l'ONU, au 3^e étage du même bâtiment, aire de distributeurs automatiques, au 3^e étage du bâtiment de l'Assemblée générale, cafétéria du 3^e étage du bâtiment DC-1 et cafétéria du rez-de-chaussée de la Maison de l'UNICEF.

21. Pendant la soixante-troisième session de l'Assemblée générale, les heures d'ouverture des différents services seront les suivantes :

Du 9 septembre 2008 au 8 septembre 2009

Cafétéria principale (rez-de-chaussée du bâtiment du Secrétariat)

Du lundi au vendredi de 8 heures à 19 h 30

Restaurant du personnel (4^e étage du bâtiment du Secrétariat)

Du lundi au vendredi de midi à 15 heures

Aire de distributeurs automatiques (3^e étage du bâtiment de l'Assemblée générale)

Sept jours sur sept 24 heures sur 24

Buffet du salon nord (2^e étage du bâtiment des conférences)

Du lundi au vendredi (snack-bar) de 10 heures à 17 heures

Du lundi au vendredi (bar) de 11 heures à 20 heures

Restaurant des délégués (4^e étage du bâtiment des conférences)

Du lundi au vendredi de 11 h 30 à 14 h 30

Café viennois (1^{er} sous-sol du bâtiment de l'Assemblée générale)

Du lundi au vendredi de 8 heures à 18 heures

Cafétéria du bâtiment DC-1 (3^e étage)

Du lundi au vendredi de 8 heures à 18 heures

Cafétéria de l'UNICEF (rez-de-chaussée de la Maison de l'UNICEF)

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30

Buffet du bâtiment de l'Assemblée générale (1^{er} sous-sol)

Sept jours sur sept de 8 h 45 à 16 h 45

Boutique-cadeaux (1^{er} sous-sol du bâtiment de l'Assemblée générale)

Sept jours sur sept

de 9 heures à 17 h 30

**Guichet de l'Administration postale de l'ONU
(1^{er} sous-sol du bâtiment de l'Assemblée générale)**

Sept jours sur sept

de 9 heures à 17 h 30

Librairie (1^{er} sous-sol du bâtiment de l'Assemblée générale)

Sept jours sur sept

de 9 heures à 17 h 30
